

Lundi 07 Juillet 2025**Ville de Marck-en-Calaisis****Point 1.1**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LEGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent

INFORMATIONS

Madame le Maire commence par quelques informations :

« Le soleil est au rendez-vous et l'été à Marck s'annonce, festif !

Il a commencé dès le 6 juin. Plus de 5000 personnes se sont rendues à la première édition du Marck Attack Festival sur la Place de l'Europe. Au programme de ce concert électro-house totalement gratuit, des artistes en pleine ascension de la scène française, à la renommée nationale, comme Upsilon (classé n°1 sur les radios NRJ et Fun Radio) et Romain Garcia mais aussi des talents de renommée internationale, à l'image de Charles B.

Face à ce succès, nous vous donnons rendez-vous en juin 2026 pour une nouvelle édition !

Le 4 juillet, plusieurs milliers de personnes ont assisté au concert La Folie des années 80 avec la venue de Jean-Pierre Mader, Cookie Dingler et William de Début de soirée. Un beau moment convivial et festif que les Marckois ont apprécié.

Le 13 juillet, je vous donne rendez-vous au stade Jean-Claude Agneray pour vivre les festivités de la Fête Nationale.

À 19h avec le bal des pompiers et dès 23h avec une cérémonie officielle et un très beau feu d'artifice. Le lendemain, dès 12h, vous êtes invités à vivre un moment de convivialité à la Guinguette républicaine à la Ferme des Aigrettes.

Les festivités se termineront le 30 août par un concert tribute Florent Pagny sur la Place de l'Europe dès 20h avec la venue de Manuel Dubois et ses musiciens pour un spectacle à couper le souffle.

L'autre sujet sur lequel nous désirions revenir est celui de la situation migratoire le long de notre littoral, en particulier aux Hemmes de Marck où deux barrières ont été posées l'une à l'entrée de la rampe Paul et l'autre sur la digue TAAF à la limite entre la commune et Calais. Ces barrières visent à empêcher les passeurs d'acheminer le matériel (canots, vivres, moteurs, ...) nécessaire aux tentatives de traversées par les migrants sur nos côtes.

Elles ont été mises en service au début du mois d'avril dès l'accord de la sous-préfecture.

Ce dispositif de prévention des départs et des drames dans la Manche est une demande de la Préfecture du Pas-de-Calais et a été intégralement financé par les Britanniques via le fond Sandhurst.

A la demande des forces de l'ordre, la rampe Paul n'est accessible qu'aux personnes autorisées (services de secours, chasseurs dans le cadre du bail d'occupation du domaine public maritime liant l'État et l'Association de Chasse Maritime du Calaisis). Ce dispositif a été complété par un fossé et des enrochements.

Par ailleurs, je vous rappelle que le parking au bout de la Rampe Paul est propriété de l'État qui a octroyé un bail exclusif d'occupation à l'association de chasse maritime. Et de ce fait, seuls les véhicules des membres de l'association sont autorisés à se stationner. Il en est de même pour la rampe Paul dont l'usage a été réglementé par arrêté du 19 mai 1993.

La semaine dernière, la commune a reçu la confirmation de percevoir des fonds britanniques, 142 000 euros pour l'installation de 6 nouvelles caméras à des lieux stratégiques comme aux entrées de ville et le long du littoral.

La commune a organisé un petit déjeuner citoyen le 26 avril sur le quartier des Dryades, le 24 mai sur la place de l'Europe et le 14 juin sur le quartier à proximité du rond-point du Moulin. En effet, j'ai souhaité depuis septembre 2024 être au plus proche des habitants et aller vers eux plutôt que de les faire venir en mairie, ce qui facilite les échanges et les contacts.

Ainsi, les Elus ont pris un petit déjeuner avec les habitants pour évoquer les sujets du quotidien comme la sécurité routière, l'entretien de l'espace public, ...

Les habitants ont été ravis et sont repartis en ayant pu poser leurs questions et obtenir des réponses.

De la même manière, le 23 juin, des Marckois ont pu assister à une présentation claire et accessible du budget de la commune à la Ferme des Aigrettes.

Les élus du conseil municipal ont pris le temps d'expliquer en toute transparence : comment sont réparties les dépenses publiques, le coût réel d'un repas scolaire ou des services municipaux, les priorités budgétaires pour les mois à venir et plus largement, comment se prennent les décisions qui touchent notre quotidien.

Un moment d'échange riche et constructif, marqué par des questions pertinentes et une volonté partagée de mieux comprendre les choix de gestion communale.

Le 27 juin, restera une date majeure pour la commune avec la pose de la première pierre du futur Carrefour Market, en présence des élus, des représentants de Carrefour, de Christophe Bernard, promoteur de l'ensemble commercial et de la famille Hennequin, gérant de l'actuel magasin.

Le nouveau site accueillera un Carrefour Market de 2 250 m² de surface de vente, soit plus du double de l'actuel, une zone commerciale complémentaire avec trois moyennes surfaces et un espace de restauration rapide.

Ce déménagement entrainera la création de près de 100 emplois nouveaux. Un speed-dating sera d'ailleurs organisé en mairie en fin d'année par la société Carrefour afin de réaliser les recrutements nécessaires.

Le réaménagement du site actuel permettra la construction de logements notamment pour les marckois et les salariés du Dunkerquois, l'ouverture d'une halte ferroviaire avec parking multimodal et la mise en place d'une nouvelle ligne de bus intra-muros reliant tous les quartiers de la ville.

Le chantier incarne une ambition claire : renforcer l'attractivité du territoire, dynamiser l'économie locale et proposer de nouveaux services de proximité aux habitants.

Rendez-vous en février 2026 pour la livraison des bâtiments à Carrefour qui y réalisera les aménagements intérieurs.

Enfin, du 7 juillet au 19 septembre, le Département du Pas-de-Calais réalise un important chantier : la création d'un giratoire au niveau de l'échangeur 48 pour sécuriser un axe très emprunté, notamment par les poids lourds qui ne respecte absolument pas le stop actuel et mettent la sécurité des marchois en jeu.

Pendant toute la durée des travaux, l'échangeur sera partiellement fermé : entrée uniquement possible depuis Dunkerque et vers Calais, accès impossible depuis Calais et vers Dunkerque et la rue du Colombier sera mise en sens unique.

Il s'agit de travaux d'envergure pour fluidifier la circulation et améliorer la sécurité ».

Les informations générales étant données, nous pouvons passer, dès à présent, à l'ordre du jour.

Ces précisions étant faites, je vous propose de désigner, en l'absence de Madame Léa HUGOT, Monsieur Quentin WILLAUME, secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur Quentin WILLAUME procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire propose d'ajouter des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal :

«1 ADMINISTRATION GENERALE

1.7 Administration Générale - Organisation de sorties culturelles, de loisirs ou pédagogiques pour les administrés – Autorisation

3 ENFANCE - JEUNESSE - EDUCATIONMAINES

3.3 Jeunesse - Mise en place d'un Pass'sport communal – Autorisation

7 CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT – TRAVAUX

7.10 Services Techniques - Acquisition d'une balayeuse - Autorisation et demande de fonds de concours »

ADOPTE A L'UNANIMITE

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Approbation du Procès-Verbal du 31 mars 2025

ADOPTE A L'UNANIMITE

1.2 Administration générale – Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour des travaux de voirie route d'Alger – Autorisation de signature

Au-delà de l'aspect technique de la prochaine délibération qui coordonne l'action des communes de Marck et de Oye-Plage pour la rénovation de la rue d'Alger qui en a vraiment besoin.

Cette voie donne accès à la ferme aux papillons officiellement nommée « Jardin Botanique du Beau Pays » qui est un lieu unique qui mêle découverte de la biodiversité tropicale, sensibilisation à la nature et promenade immersive.

Créé depuis 2011, ce jardin fonctionne de manière totalement indépendante. Madame le Maire les félicite et leur apporte tout le soutien de la commune.

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN :

« Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, des travaux de voirie sur la rue d'Alger partagée entre la commune de Marck et celle d'Oye-Plage.

Cette opération présente un intérêt commun aux deux communes.

Il est donc proposé de conclure une convention de co-maîtrise d'ouvrage afin de définir les modalités techniques, financières et organisationnelles de cette collaboration.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera confiée à la commune de Marck, qui agira en tant que maître d'ouvrage pilote.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette convention jointe à votre convocation et de l'autoriser à signer tous les actes afférents ».

ADOpte A L'UNANIMITE

1.3 Administration générale – Motion pour la création d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais – Autorisation de signature

Depuis le 1^{er} juin, deux nouveaux médecins généralistes se sont installés au sein de la maison médicale.

Les Marckois sont très satisfaits.

Sur le champ de la « santé », la commune a rempli l'ensemble de ses engagements et des propositions envisagées au sein du programme électoral.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« Le Centre Hospitalier de Calais n'est toujours pas doté d'une salle de coronarographie et ce, malgré sa capacité à l'accueillir et les demandes répétées et insistantes des équipes médicales et des élus locaux.

Cette situation, conséquente à un refus de l'ARS Hauts-de-France, n'est pas acceptable pour le Calais, quand on sait que le corps médical a alerté sur les difficultés de prise en charge de la patientèle locale.

Cette situation est d'autant plus inacceptable qu'en 2022, le Calais présentait une surmortalité de plus de 45 % par rapport à la moyenne nationale pour les maladies cardiovasculaires.

Un lien peut être établi entre cette surmortalité et l'absence de salle de coronarographie à Calais qui impose des déplacements à Boulogne-Sur-Mer, quand parfois chaque seconde compte.

Nous sommes face à un scandale sanitaire par le refus de l'ARS Hauts-de-France de développer cette offre de soin sur le Calais, refus qui porte préjudice à la population et qui rend inéquitable l'accès aux soins pour ne pas dire, les chances de survie.

La vie d'un habitant du Calais n'a pas moins de valeur que celle de tout autre habitant du territoire national.

Nous sollicitons donc l'ouverture d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais, en 2025 ».

Monsieur William BOUCHEL ajoute qu'il est favorable à cette motion pour la création d'une salle de coronarographie au Centre Hospitalier de Calais.

ADOpte A L'UNANIMITE

1.4 Administration générale – Convention avec la Police Nationale pour l'utilisation des poteaux incendie – Autorisation

Concernant les conséquences de la pression migratoire sur la commune, Madame le Maire poursuit le travail avec ses confrères des communes du littoral de la Côte d'Opale pour sensibiliser l'Etat en participant au collectif mis en place il y a presque 1 an.

Madame le Maire comprend l'exaspération de certains marchois qui ressentent au quotidien un sentiment d'insécurité et elle apporte son soutien aux marchois qui constatent des incivilités chez eux ou à proximité, Madame le Maire tenait à remercier les forces de l'ordre pour leur travail au quotidien.

La prochaine délibération vise à les soutenir dans cette lourde tâche.

INTERVENTION DE MONSIEUR DIMITRI LOUVET

« Les véhicules de la Police Nationale appartenant au parc du commissariat de Calais sont amenés à intervenir sur la plage des Hemmes de Marck et plus généralement sur le Domaine Public Maritime.

Afin de maintenir dans un état correct la chaussée environnante et de contribuer à l'entretien des véhicules des forces de l'ordre, la commune propose de mettre à disposition les Points d'Eau Incendie (PEI) environnants.

Il est donc proposé de conclure une convention d'utilisation des PEI jointe à votre convocation au bénéfice du commissariat de Police Nationale de Calais ».

ADOpte A L'UNANIMITE

1.5 Administration générale - Convention de mise à disposition et d'utilisation des données extraites du système de centralisation de l'Institution Intercommunale des Wateringues – Autorisation

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« L'Institution Intercommunale des Wateringues gère un système de données sur la situation hydraulique de notre territoire.

Ces données sont essentielles pour assurer une bonne connaissance de l'état des infrastructures et optimiser la gestion des risques d'inondation.

Afin d'avoir accès à ces données, une convention de mise à disposition et d'utilisation des données issues de ce système a été établie.

Madame le Maire vous propose d'approuver cette convention jointe à votre convocation et de l'autoriser à procéder à la signature ».

ADOpte A L'UNANIMITE

1.6 Administration générale - Création d'un jardin du souvenir cimetière des Hemmes de Marck - Autorisation et demande de fonds de concours

Madame le Maire tient à réaffirmer la volonté de la commune de mettre en œuvre un service public équivalent entre Marck centre et les hameaux du Fort Vert et des Hemmes de Marck.

La prochaine délibération en témoigne.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Depuis plusieurs années, la commune observe une augmentation constante du nombre de crémations en France, phénomène qui se répercute au niveau local.

Les familles souhaitent de plus en plus disposer d'un lieu respectueux pour disperser les cendres de leurs proches, en dehors des traditionnelles concessions funéraires.

Actuellement, le cimetière des Hemmes de Marck ne dispose pas d'un espace spécifique dédié à cet usage et la commune est sollicitée dans ce sens.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cet aménagement et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

1.7 Administration Générale - Organisation de sorties culturelles, de loisirs ou pédagogiques pour les administrés - Autorisation

La commune souhaite sans cesse améliorer le service public apporté à la population et le service présenté dans cette délibération permettra aux familles marchoises et aux marchois de passer de bons moments dans le cadre de sorties inaccessibles à titre individuel.

Il s'agit de créer des moments de convivialité et de renforcer le lien social.

La commune souhaite organiser des sorties à destination des administrés, dans le but de renforcer la cohésion sociale et de favoriser l'accès de tous à la culture et aux loisirs.

La mise en place de ce nouveau service « *Sorties culturelles et de loisirs* » consistera en :

- La planification, l'organisation et l'encadrement de sorties à caractère culturel, pédagogique ou de loisir ;
- La garantie d'une accessibilité de ces activités à l'ensemble des administrés, sans distinction ;
- La valorisation et la promotion de ces actions auprès des habitants de la commune.

Une participation financière des bénéficiaires sera demandée, à hauteur du coût réel de l'activité.

Le remboursement des sommes versées par les participants sera possible en cas d'annulation de la sortie par la commune, notamment en cas d'effectif insuffisant pour permettre son bon déroulement ou pour des raisons d'organisation, des conditions météorologiques ou de sécurité.

Dans ce cas, le remboursement est effectué automatiquement par la commune, sans démarche particulière de la part des usagers.

Hormis cette situation, les sommes versées ne donnent lieu à aucun remboursement.

Madame le Maire demande d'autoriser l'organisation de sorties (culturelles/de loisirs) au bénéfice des administrés de la commune, dans le cadre d'actions de cohésion sociale et de service public local, d'approuver le principe de participation financière des usagers fixée à prix coûtant et les modalités de remboursement et de l'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

Madame Sabrina BEN s'interroge sur le sens du terme « administré sans distinction ».

Madame le Maire répond que la participation est ouverte à tous les habitants de MARCK sans distinction.

Monsieur William BOUCHEL évoque le fait que cela pourrait entrer en concurrence avec le Centre Social Cousteau, qui propose des activités de même type.

Madame le Maire répond qu'en effet, le Centre Social organise des sorties similaires, mais que le nombre de places est limité. La commune se propose donc d'organiser des sorties afin de permettre au plus grand nombre d'habitants d'en bénéficier.

Madame Véronique DUMONT évoque que le Centre Social intervient en étroite collaboration avec les autres centres sociaux de CALAIS et BLERIOT, ainsi les sorties organisées sont ouvertes aux personnes autres que les habitants de MARCK.

Par conséquent, la différence entre le système communal et celui du Centre Social réside dans le fait que ce dernier est réservé aux marckois.

Monsieur William BOUCHEL demande quel est le prix des sorties,

Madame le Maire répond que le prix des sorties sera fixé à prix coûtant.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 FINANCES

2.1 Finances – Demande de garantie d'emprunt – Habitat Hauts-de-France ESH – Réhabilitation de 29 logements locatifs rue des Cyprès

Les travaux de réhabilitation des logements de la rue des Cyprès portent sur le désamiantage et le remplacement des couvertures, l'isolation des façades par l'extérieur, l'abaissement des plafonds cathédrales, la mise en place d'un ballon thermodynamique et d'une VMC ainsi que la mise en sécurité électrique. Le prix de revient des travaux est estimé à plus de 1,91 million d'euros soit près de 66 000 € par logement.

A ce jour, 7 logements ont été rénovés et les travaux devraient être terminés pour la fin d'année.

INTERVENTION DE MONSIEUR RAYMOND LEFEBVRE

« La société Habitat Hauts-de-France ESH a sollicité la commune le 27 mars dernier en vue d'obtenir la garantie communale à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 1 351 995 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, constitué de 2 Lignes du Prêt et destiné à financer la réhabilitation de 29 logements locatifs rue des Cyprès.

Les caractéristiques de chacune des lignes du Prêt consenties par la Caisse des dépôts et consignations sont mentionnées dans le contrat joint en annexe du projet de délibération et peuvent être résumées comme suit :

- PAM -Enveloppe Eco-prêt, d'un montant de 594 500 € sur une durée de 15 ans, au taux de 1,65 % et d'une indexation Livret A
- PAM, d'un montant de 757 495 € sur une durée de 25 ans, au taux de 3 % et d'une indexation Livret A.

Madame le Maire vous propose de vous prononcer en faveur de cette demande de garantie ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2.2 Finances - Subvention exceptionnelle

La commune peut, en complément de la subvention de fonctionnement allouée chaque année aux associations, apporter son soutien sur des actions spécifiques en leur versant une subvention exceptionnelle.

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ

« Ce soir, il s'agit d'apporter notre soutien à :

- L'association AIKI-GOSHIN-DO pour l'organisation d'un gala d'arts martiaux le 17 Mai 2025 à l'occasion de leurs 40 ans,
- L'association TWIRL DANCE CLUB DE MARCK pour l'organisation de la coupe nationale de twirling le 22 et 23 Mars 2025.

Après étude de leurs demandes, l'OMS a émis un avis favorable, ainsi que la Commission « Petite enfance / Jeunesse / Ecoles / Séniors » lors de sa réunion du 30 Juin dernier.

Madame le Maire vous propose donc d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante selon les modalités définies dans le projet de délibération :

- AIKI-GOSHIN-DO : 1 200,00 €,
- TWIRL DANCE CLUB DE MARCK : 1 250.00 € ».

ADOpte A L'UNANIMITE

2.3 Finances - Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Dégrèvement temporaire de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs

Avec la prochaine délibération, la commune souhaite poursuivre son soutien au monde agricole en accordant une aide à la reprise d'une exploitation même si la commune n'est pas concernée actuellement, à sa connaissance.

Cette mesure vient en complément par exemple de la rénovation des voiries rurales qui a coûté en 2024 465 000 euros et va coûter en 2025 140 000 €.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« L'article 1647-00bis du Code Général des Impôts précise que les Communes et EPCI peuvent accorder un dégrèvement de 50 % sur la taxe sur le foncier non bâti, pour la part qui leur revient, pour les parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, âgés de moins de 40 ans, qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D.343-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime, et ce pour une durée maximale de 5 ans.

Ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde, et complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'Etat.

La décision d'exonération doit être prise avant le 1er octobre N pour être applicable, à compter de l'année N+1.

Ce dégrèvement permettra d'apporter une aide financière concrète aux nouveaux exploitants et contribuera à la réussite des projets d'installation, tout en ayant un impact budgétaire modéré pour la collectivité, il est proposé d'accorder aux jeunes agriculteurs un dégrèvement de 5 ans à la taxe sur le foncier non bâti revenant à la collectivité.

Pour votre information, la taxe sur le foncier non bâti a rapporté à la commune 154 710 euros. En comparaison, la taxe sur le foncier bâti 4 288 000 euros ».

Monsieur William BOUCHEL est favorable à cette délibération

ADOPTE A L'UNANIMITE

2.4 Finances - Vente de 2 bennes ampliroll – Modification

Par délibération en date du 15 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé la vente de deux bennes appartenant à la commune pour un montant de 8 500 €.

Il s'avère qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de la délibération.

Le montant de la cession s'élève à 8 400 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 ENFANCE – JEUNESSE – EDUCATION

3.1 Education - Convention de cofinancement relative à l'expérimentation d'une tenue vestimentaire commune dans les écoles publiques volontaires – Autorisation

Avant de passer la parole à Quentin pour la présentation de la délibération, Madame le Maire tenait à réaliser un point d'étape sur cette expérimentation.

L'ensemble des uniformes a été distribué début janvier 2025.

Un sondage a été réalisé début avril, après seulement 3 mois de mise en place.

Le retour concernant la qualité et la praticité des vêtements fournis est positif mais par contre, les objectifs liés à la lutte contre le harcèlement et l'amélioration du climat scolaire sont difficilement évaluable à ce jour du fait de la trop courte période d'expérimentation.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Par délibération 2024-04-18 en date du 8 Avril 2024, la commune a manifesté son souhait d'expérimenter le port d'une tenue vestimentaire commune au sein de l'école de l'Aéroport pendant deux ans.

Cette expérimentation, visant à renforcer la cohésion entre élèves grâce à la création d'un sentiment d'appartenance et destinée à améliorer le climat scolaire, reste soutenue par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Ainsi, l'État renouvelle son appui financier par un cofinancement à hauteur de 50% dans la limite d'un montant maximum de 100€ par élève.

Toutes les modalités sont définies dans le projet de convention de cofinancement joint à la convocation.

Madame le Maire sollicite ainsi l'accord pour la poursuite de ce projet et l'autorisation de signer la convention de cofinancement relative à l'expérimentation d'une tenue vestimentaire commune dans les écoles publiques volontaires ».

Monsieur William BOUCHEL explique que le port de l'uniforme a été testé cette année dans les écoles, les collèges et les lycées qui comptent 12 millions d'élèves. Cette année, seuls, ceux de 90

établissements volontaires ont essayé le port de la tenue unique, ce qui représente finalement que 0.15 % des quelque 60.000 établissements en France.

Monsieur William BOUCHEL rajoute que le système éducatif manque déjà de moyens sur de nombreux aspects, ce qui rend incohérent d'investir dans des budgets communaux pour une mesure dont l'efficacité n'a jamais été démontrée.

Il paraît préférable de concentrer les efforts budgétaires sur des actions dont on peut raisonnablement attendre de véritables effets comme :

- La formation des enseignants
- Une augmentation des salaires pour attirer plus de candidats dans l'éducation nationale
- Ou du tutorat pour les élèves en difficulté, notamment au Réseau d'Aide Spécialisé pour Enfants en Difficultés (RASED), présent sur MARCK.

Madame Céline BOUCHEL souhaite connaître le bilan de cette action et les retombées concernant la lutte contre le harcèlement et la mise en confiance de l'enfant.

Madame le Maire répond que les effets positifs relevés concernent principalement le port de la tenue. En ce qui concerne le harcèlement, le dispositif n'ayant pas été expérimenté suffisamment longtemps, il est difficile d'en évaluer l'impact sur une période de seulement 3 mois.

Toutefois, un retour a été demandé aux parents, dont les remarques ont été prises en compte.

L'année prochaine, un nouveau sondage sera réalisé afin d'évaluer plus précisément les effets potentiels de la mise en place de la tenue unique dans les écoles.

Monsieur Quentin WILLAUME répond qu'à ce jour, il est difficile d'apporter une évaluation, l'expérimentation étant prévue pour une durée de deux ans. Toutefois, les retours des conseils d'école ont été pris en compte, en tenant compte des remarques des enseignants et des parents.

Monsieur Pierre-Henri DUMONT ajoute que le sondage proposé à l'école de l'Aéroport n'était pas une obligation de l'état, mais une initiative de la municipalité. Par ailleurs, il précise que les services transmettront les données chiffrées.

Monsieur William BOUCHEL souhaite connaître le coût pour la commune pour l'année 2025-2026 concernant la mise en place du port de l'uniforme,

Madame le Maire répond dans les environs de 20.000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, PAR 29 VOIX POUR ET 3 CONTRES

3.2 *Convention de financement échange franco-allemand – Autorisation*

Des liens forts unissent la ville de Marck avec la ville d'HAIBACH.

De nombreux échanges via le jumelage ont été réalisés depuis plus de 35 ans.

Des élus et Madame le Maire participent chaque année au bal du printemps début mai et les allemands viennent chaque année à Marck au moment de la fête des Islandais.

Cette année, il a décidé que la gestion de l'échange jeunes adultes 14-18 ans entre 16 marckois et 16 jeunes allemands se réaliserait via le service Éducation Jeunesse.

Il permettra d'échanger culturellement, de vivre ensemble avec à la clé des expériences uniques d'enrichissement personnel et culturel lors des activités et animations.

Ainsi, afin de proposer cet échange, il est indispensable de procéder à la signature d'une convention entre les 2 villes avec le descriptif du projet et son financement.

Toutes les modalités sont définies dans le projet de convention de cofinancement joint à votre convocation.

Soulignons l'engagement financier de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et du service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) du Pas-de-Calais de 71% qui permettra d'atténuer fortement les participations de nos familles marchoises.

Madame le Maire sollicite ainsi votre accord pour réaliser ce projet et l'autorisation de signer la convention relative à l'échange franco-allemand ainsi que tous documents y afférant.

ADOpte A L'UNANIMITE

3.3 Jeunesse - Mise en place d'un Pass'sport communal – Autorisation

Depuis quelques semaines, nous sommes alertés par les présidents d'associations de la ville qui craignent une forte diminution du nombre de jeunes licenciés suite à la suppression du Pass'Sport de l'état pour le 6-13 ans. Vous connaissez notre engagement pour le sport et la santé.

Nous avons donc décidé de palier le désengagement de l'état vers les 6-13 ans et créer un pass'Sport communal pour cette tranche d'âge afin d'encourager les pratiques sportives dès le plus jeune âge. Cela correspond à notre proposition 72 du programme municipal de 2020.

INTERVENTION DE MADAME LAURENCE LOUCHEZ

« Le Pass'Sport est un dispositif d'aide financière mis en place par l'État en 2021 pour favoriser l'accès des jeunes à une pratique sportive encadrée.

Ce dispositif fait l'objet d'une réforme significative pour la rentrée 2025.

Jusqu'en juin 2025, le Pass'Sport permettait à un large public – enfants de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), jeunes en situation de handicap (AEEH ou AAH) et étudiants boursiers jusqu'à 28 ans – de bénéficier d'une aide de 50 € pour s'inscrire dans une structure sportive éligible.

À partir de la rentrée 2025, le dispositif évolue en profondeur dans un contexte de baisse du budget alloué au sport après les Jeux Olympiques de Paris 2024, et vise à recentrer l'aide sur les publics les plus prioritaires. Le montant de l'aide est porté à 70 € pour mieux couvrir le coût croissant des cotisations sportives. En parallèle, les critères d'éligibilité sont resserrés : seuls les jeunes de 14 à 17 ans bénéficiaires de l'ARS, les jeunes en situation de handicap (de 6 à 30 ans selon l'allocation perçue), et les étudiants boursiers pourront continuer à bénéficier du Pass'Sport. Les enfants de 6 à 13 ans, auparavant inclus, sont désormais exclus du dispositif sauf en cas de handicap, ce qui suscite de vives inquiétudes des associations marchoises et de la commune.

De ce fait, dans le but de promouvoir l'engagement sportif chez les jeunes et d'encourager la pratique d'une activité physique, la commune souhaite mettre en place une aide financière en faveur des jeunes Marchois de 6 à 13 ans, licenciés dans un club sportif marchois ou pratiquant une activité sportive non disponible à Marck dans une autre commune (natation, rugby...)

En effet, les dépenses liées à la pratique sportive peuvent constituer un obstacle pour certaines familles, et soutenir les jeunes sportifs contribue à leur épanouissement personnel, à leur santé physique et mentale ainsi qu'au dynamisme de notre ville.

Pour bénéficier de cette aide d'un montant de 25 €, les familles marchoises devront faire la demande en mairie à partir de fin septembre et présenter une copie du livret de famille, de la licence sportive, d'un justificatif de domicile et d'une attestation CAF justifiant de la perception de l'ARS.

Les clubs et associations éligibles au Pass'Sport Marckois sont ceux qui sont également éligibles au Pass'Sport du Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Bien entendu, cette aide de la commune ne sera pas mise en place si l'État revenait sur sa décision de faire évoluer le Pass'Sport et réinstituait les conditions de 2024, c'est à dire la possibilité pour les jeunes de 6 à 13 ans d'en bénéficier.

N'ayant pas reçu les chiffres de la CAF concernant le nombre de bénéficiaires marckois de l'ARS et plus précisément du Pass'Sport, la commune se réserve la possibilité de revoir le montant de cette aide lors d'un prochain conseil municipal.

Madame le Maire vous propose d'autoriser la mise en place du Pass'Sport selon les modalités décrites ci-dessus et de l'autoriser à signer tout document à intervenir ».

Monsieur William BOUCHEL regrette le désengagement de l'Etat.

Madame Céline BOUCHEL souhaite connaître le budget maximal que la commune prévoit pour la mise en place de ce pass'sport.

Madame le Maire répond qu'il est difficile de définir ce montant pour le moment, car la commune attend le nombre d'enfants concernés à la rentrée de septembre afin de déterminer ce budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs des agents titulaires à temps complet

Tout d'abord, Madame le Maire voudrait remercier au nom du Conseil Municipal l'ensemble des membres du personnel communal pour le travail accompli au quotidien.

Madame le Maire tenait à les féliciter pour leur travail, leur professionnalisme et leur sens du service public dont ils ont fait preuve.

Une pensée particulière aux services techniques et au service communication qui ont œuvré pour organiser l'ensemble des événements depuis le début du mois de juin qui ont tous remporté un franc succès.

Le 25 juin, Madame le Maire a également organisé le barbecue annuel pour l'ensemble du personnel de la mairie. Les 2/3 du personnel y ont participé. La convivialité était au rendez-vous.

INTERVENTION DE MADAME VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE

« Il vous est demandé l'autorisation de modifier le tableau des effectifs des agents titulaires à temps complet en vue de nommer un agent administratif au grade de rédacteur suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion 62 mais également de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet à la maison de la petite enfance en vue de la stagiairisation d'un agent contractuel ».

ADOpte A L'UNANIMITE

5 URBANISME

5.1 Urbanisme – Lotissement Les jardins d’Opale - Dénomination de voiries

Les voiries et les logements destinés à des jeunes travailleurs avec enfants, car réalisés en partenariat avec Action Logement devraient être livrés fin 2026.

Madame le Maire tenait à revenir sur le logement social et l’obligation de la commune de résorber son déficit conformément à l’article 55 de la loi SRU.

Au 1er janvier 2024, le déficit est de 136 logements sociaux soit un pourcentage de 16,57 %. Pour mémoire, en 2014, le taux était de 12,49 %.

En tant que commune touchant la dotation de solidarité urbaine, la commune ne paie pas d’amende SRU au-delà de 15 % de logements sociaux même si l’objectif reste d’atteindre les 20 %.

L’opération « le jardin d’Opale » permettra d’atteindre notre cible des 20%.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

Il y a lieu de dénommer les voiries qui desserviront les habitations du futur lotissement situé au niveau de l’impasse Vauban, « le jardin d’Opale »

Pour rappel, cette opération est composée de 78 logements à destination des jeunes couples de travailleurs.

Au vu de la proximité avec les rues ayant pour point commun des écrivains français du 19^e siècle, nous vous proposons de dénommer ces futures voies, conformément au plan ci-annexé :

- Rue François-René-de-Châteaubriand, écrivain de littérature romantique pour l’axe traversant Nord-Sud ;
- Impasse Alexis-de-Tocqueville, du nom du penseur de la démocratie libérale pour l’axe allant vers l’est.

ADOpte A L’UNANIMITE

5.2 Urbanisme - Lotissement Panthéon - Dénomination de voiries

L’urbanisation nord de la commune a débuté avec la viabilisation d’une première phase côté avenue de l’aéroport.

Cette première phase prévoit la construction de 76 logements composés de 52 lots libres et 24 logements sociaux.

L’objectif est d’augmenter légèrement la population marchoise afin d’éviter toute fermeture de classe et d’augmenter l’assiette de contribuables à la taxe sur le foncier bâti pour amener davantage de recettes permettant de poursuivre le développement culturel de la commune.

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« Il y a lieu de dénommer les voiries qui desserviront les habitations du futur lotissement « Panthéon ».

Nous vous proposons de dénommer ces futures voies, conformément au plan ci-annexé :

- Avenue Jacques-CHIRAC, du nom du 5^e président de la V république, pour l’avenue liaisonnant l’avenue de l’aéroport à l’avenue de Verdun permettant de faire le parallèle avec deux autres axes portant le nom de président de la république : avenue du Général de Gaulle et l’avenue François Mitterrand.
- Rue Antoine-DE-SAINT-EXUPERY, du nom du célèbre aviateur et écrivain mort pour la France en 1944, permettant de rappeler la proximité avec l’aéroport de Marck
- Impasse Joséphine-BAKER, du nom de l’artiste résistante récemment panthéonisée mais aussi officier de l’armée de l’air permettant de faire le lien entre le nom du quartier panthéon et la proximité de l’aéroport.

- Passage Hélène-BOUCHER, du nom de la pionnière française de l'aviation.

Vous le savez nous tenons aussi à féminiser nos noms de rues et nous le ferons pour tout le quartier panthéon dans la limite du possible ».

Monsieur William BOUCHEL exprime sa crainte concernant la rue ANTOINE-DE-SAINT-EXUPERY, En raison de l'existence d'une rue similaire à CALAIS. Il redoute que cela puisse entraîner des erreurs dans l'acheminement du courrier.

Monsieur Pierre Henri DUMONT répond que CALAIS et MARCK n'ont pas le même code postal et que, par conséquent cela ne devrait pas poser de problème pour l'acheminement du courrier. Toutefois, la municipalité reste à l'écoute des craintes des administrés et pourra alerter la poste si nécessaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

5.3 *Urbanisme – Projet de construction – Loi Littoral - Saisine de la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites) et de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)*

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« Un projet de construction situé sur le territoire communal, plus précisément rue d'Alger – Lieu dit « Le Beau Pays », consistant en la construction d'une maison individuelle, est en cours d'instruction suite au dépôt de la demande de permis de construire n° 062 548 25 00027.

Ce projet est situé en zone agricole dans un secteur identifié comme non urbanisé.

En application de la loi Littoral, ce projet est en discontinuité avec les agglomérations et villages existants.

A ce titre, l'accord de l'autorité administrative compétente de l'État doit être obligatoirement recueilli après avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

Il est rappelé que cet avis revêt une importance particulière dans l'instruction du dossier, notamment en ce qui concerne la conformité du projet avec les dispositions de la loi Littoral ».

ADOpte A L'UNANIMITE

5.4 *Urbanisme – classement de parcelles dans le domaine public communal*

INTERVENTION DE MONSIEUR PIERRE-HENRI DUMONT

« Les services municipaux ont recensé plusieurs parcelles appartenant au domaine privé communal qui sont affectées à l'usage direct du public.

Il convient donc d'entériner la domanialité de ces parcelles, représentant de la voirie, des espaces verts, du trottoir, parvis, accessoires de la voirie (abribus, transformateur électrique), parking, espaces verts et chemin piétonnier, etc., comme faisant partie du domaine public communal.

Cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, la présente délibération approuvant le classement de ces parcelles, est donc dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière.

Le tableau annexé à la présente délibération évalue la surface de ces parcelles à 7,3HA soit dont 4,5 km de voiries.

Ce classement de la voirie permettra d'augmenter à la marge la dotation globale de fonctionnement calculé pour partie en fonction de la longueur des voiries présente sur le territoire ».

Madame Sabrina BEN demande la différence entre le domaine privé communal et le domaine public communal.

A la demande de Madame le Maire, Monsieur Renaud POLLET répond que le domaine privé de la commune est cessible alors que le domaine public non, c'est à dire que le domaine privé communal peut être vendu de la même manière qu'un bien appartenant à un particulier. Le domaine public en revanche est inaliénable c'est-à-dire qu'il ne peut pas être cédé (les voiries, espaces publics ...)

Le fait de classer des parcelles dans le domaine public permet d'éviter leur cession. A contrario, si la commune souhaite les vendre, elles devront d'abord être déclassées et réintégrées dans le domaine privé.

Madame Sabrina BEN souhaite savoir quelle est la finalité de ce choix et si, à long terme, il sera possible de récupérer des fonds de jardin qui pourraient redevenir constructibles.

Madame le Maire répond que la délibération n'a aucun lien avec les fonds de jardin qui relèvent du domaine privé d'un particulier.

Monsieur William BOUCHEL demande quelle est la finalité de classement des espaces verts dans le domaine public communal (impasse Honoré notamment).

Monsieur Pierre-Henri DUMONT répond que cet espace appartenait déjà à la commune. Ce classement contribuera à protéger l'espace vert en cas de volonté de cession.

Cette nouvelle classification permettra également à la commune de percevoir davantage de dotation globale de fonctionnement car le linéaire de voiries entre dans le calcul.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 MARCHES PUBLICS

6.1 Marchés Publics – marché de « Prestations de restauration scolaire, extra-scolaire et pour la petite enfance » - Lancement et autorisation de signature

Une alimentation équilibrée est primordiale non seulement pour le développement et la croissance de nos enfants, mais aussi dans leur apprentissage scolaire et dans la découverte du monde qui les entoure.

Le marché actuel arrivant à échéance le 31 décembre prochain, une nouvelle procédure va être lancée

Le cahier des charges sera réalisé de manière à répondre aux engagements 110 et 111 du programme électoral qui visent à améliorer les repas dans les cantines scolaires d'ici 2022 en intégrant 50 % de produits bios ou locaux tout en se conformant à la loi EGALIM.

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert doit être lancée pour les prestations de restauration scolaire, extra-scolaire et petite enfance. Le marché actuel arrive à échéance au 31 Décembre prochain s'agissant du lot 1 « restauration scolaire et extra-scolaire »; le lot 2 « petite enfance » étant arrivé à échéance prématurément avec l'atteinte du montant maximal de commandes.

Le cahier des charges a été réalisé de manière à répondre à l'engagement municipal d'améliorer les repas dans les cantines scolaires en intégrant 50 % de produits bios ou locaux.
Les structures Petite Enfance sont également concernées.

Le marché est donc composé de 2 lots :

- Lot 1 : restauration scolaire et extra-scolaire,
- Lot 2 : petite enfance.

La durée du marché est fixée à 1 an, reconductible 3 fois 1 an.

Le marché est passé avec un maximum annuel de commandes de 220 000 € HT pour le lot 1 et 45 000 € HT pour le lot 2.

Il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure et à signer les pièces de marché avec les titulaires qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres ».

Madame Céline BOUCHEL souhaite que le prix de la cantine soit garanti et qu'il ne subisse pas d'augmentation à la rentrée prochaine ni au mois de janvier.

Madame le Maire répond que la décision sera prise après réception des résultats du marché.

Par ailleurs, Madame le Maire précise qu'il n'est pas dans la volonté de la municipalité d'augmenter le prix de la cantine.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 CADRE DE VIE – ENVIRONNEMENT - TRAVAUX

Les 9 prochaines délibérations concernent des demandes de fonds de concours dans des domaines aussi variés que la voirie, le cadre de vie, l'environnement et le matériel des services techniques. Ces demandes prouvent que la commune investit massivement pour tous les quartiers.

7.1 Cadre de vie - Réfection de la toiture du module 2 - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« La commune à rénové, au travers de son plan pluriannuel d'investissements, la toiture du module 2 situé au stade J.C AGNERAY, rue du stade pour un montant de 63 000 € HT.

En effet, ce bâtiment qui accueille le centre aéré ainsi que différentes associations marchoises tout au long de l'année, a vieilli et des fuites sont apparues au niveau de la toiture.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette rénovation et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 12 587 euros auprès de la

communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7.2 *Cadre de vie - Aménagement d'une aire de jeux résidence Schweitzer – autorisation et demande de fonds de concours*

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

« Le quartier de la résidence Schweitzer regroupe une population jeune, avec une forte concentration de foyers avec enfants, mais ne dispose plus à ce jour d'un espace de jeux adapté.

L'aménagement d'une aire de jeux pour un montant de 76 000 € HT permettra de renforcer le lien social avec une attention particulière portée aux familles et aux enfants et répondra aux besoins exprimés lors des concertations.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cet aménagement et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 38 000 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Pour information, les jeux ont été choisis par les habitants et ont été commandés. Ils seront posés dès réception, avec un square réaménagé autour ».

Monsieur William BOUCHEL demande où se situe exactement l'implantation des jeux.

Madame le Maire répond qu'ils se trouvent juste derrière la salle Patrick BOULAY.

ADOpte A L'UNANIMITE

7.3 *Cadre de vie - Rénovation de la rue d'Alger - Autorisation et demande de fonds de concours*

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« La commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la rue d'Alger pour un montant de 34 677,89 € HT dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Oye-Plage

La rue d'Alger constitue une voie partagée entre les communes de Marck et Oye-Plage, assurant un rôle de desserte locale pour les riverains et de liaison entre les territoires. Cette voie connaît une dégradation progressive de sa chaussée, avec la présence de nids-de-poule, d'enrobé affaîssé et de bordures détériorées, nuisant à la sécurité et au confort de circulation.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette rénovation et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 17 338,95 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7.4 Cadre de vie - Réfection de la voirie et de l'égalonnage du chemin de la digue - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN :

« Le chemin de la digue situé aux Hemmes de Marck a subi des dégradations suite à un accident de la route.

La voirie et l'égalonnage (bord du fossé) ont été fortement détériorés et il est nécessaire de procéder à sa rénovation pour éviter tout autre accident pour un montant de 31 315,78 HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette rénovation et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 15 657 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

Monsieur William BOUCHEL demande si l'assurance est intervenue pour la personne ayant eu un accident sur le chemin de la digue.

Madame le Maire confirme que les démarches ont été effectuées auprès des assurances, mais que celles-ci ont indiqué ne pas couvrir ce sinistre du fait de la vétusté de la chaussée. Par conséquent c'est à la commune de financer l'ensemble des travaux.

La commune a fait le maximum et a attendu pour que les assurances puissent parvenir à un accord, toutefois, aucun accord n'a été trouvé.

ADOpte A L'UNANIMITE

7.5 Cadre de vie – Rénovation des trottoirs rue curie - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« La rue Curie, située en zone résidentielle à Marck, présente une disparité importante au niveau de ses trottoirs.

Seulement la moitié des trottoirs sont en enrobé, et l'autre moitié est dotée de revêtements mixtes, ne répondant plus aux exigences de confort et de sécurité.

Cette situation engendre des difficultés de circulation pour les piétons, notamment les personnes à mobilité réduite, les parents avec poussettes et les enfants. Elle nuit aussi à l'homogénéité visuelle et fonctionnelle de la voirie.

L'objectif est de procéder à la réfection complète des trottoirs sur l'ensemble de la rue Curie, en uniformisant le revêtement sur toute la surface des trottoirs pour un montant de 38 793,68 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette rénovation et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 19 396,80 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

Madame Sabrina BEN demande si de nouvelles places de parking sont prévues.

Monsieur Fabrice MARTIN répond que la municipalité a bien pris en compte ce sujet, mais qu'il sera examiné ultérieurement. Pour le moment, les parkings existants seront rénovés et le moment venu, en lien avec la Police Municipale, il sera décidé si de nouvelles places doivent être créées.

ADOpte A L'UNANIMITE

7.6 Environnement – Marquage au sol d'un chaussidou - Avenue du Général de Gaulle - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN MICHEL TACCOEN

« Suite aux travaux de voirie Avenue du général de Gaulle et afin de poursuivre l'action de la commune dans le cadre de son plan vélo, il a été décidé de réaliser un marquage au sol de type chaussidou sur l'Avenue du Général de Gaulle pour un montant de 8 404 HT.

Le chaussidou est un aménagement de voirie consistant à créer une voie centrale unique pour les véhicules motorisés, dans les deux sens, et des bandes latérales affectées prioritairement aux cyclistes, sans être de véritables pistes cyclables.

Les véhicules à moteur peuvent emprunter ponctuellement les bandes latérales pour croiser un véhicule en sens inverse, mais doivent alors céder le passage aux cyclistes qui y circulent.

L'Avenue du Général de Gaulle constitue l'un des axes principaux de circulation de la commune de Marck. Elle est empruntée quotidiennement par de nombreux véhicules, mais aussi par des cyclistes et des piétons. Dans le cadre de la politique de mobilité douce engagée par la municipalité, il apparaît nécessaire d'améliorer la sécurité des déplacements cyclables sur cet axe.

Peuvent également avec des équipements côté Calais et côté Oye-Plage.

Ce chaussidou permet également de liasonner avec des équipements identiques côté CALAIS et Côté OYE-PLAGE.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cet aménagement et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 4 202 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7.7 Environnement – Plan « Square » - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR JEAN-MICHEL TACCOEN

« Dans la cadre de sa politique de transition écologique et de préservation de la biodiversité, la commune souhaite lancer un « plan square » afin de créer des îlots de fraîcheur à proximité des habitations.

Ces espaces jouent un rôle fondamental dans l'adaptation des villes aux changements climatiques tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

Ce plan a pour objectifs de :

- Réduire les îlots de chaleur urbains ;
- Améliorer la qualité de l'air ;
- Améliorer le cadre de vie ;

- Favoriser la biodiversité ;
- Améliorer la santé des habitants ;
- Créer des lieux de vie dans les quartiers.

En concertation avec les habitants des quartiers concernés, 6 à 7 squares seront créés. Les sites retenus sont pour la plupart des espaces verts engazonnés sur une surface de 5 725 m².

200 arbres y seront plantés et du mobilier urbain installé.

Le montant des travaux est de 29 894 HT, le démarrage des travaux est prévu pour cet automne.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cet aménagement et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 14 047 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

Monsieur William BOUCHEL demande si la municipalité a déjà choisi l'emplacement des squares.

Madame le Maire répond que les emplacements des futurs squares ont déjà été identifiés et que les plans leur seront transmis. Par ailleurs des réunions publiques avec les riverains ont été organisées afin de recueillir leurs demandes.

ADOpte A L'UNANIMITE

7.8 Services techniques – Acquisition d'un tablier pour la chargeuse - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Pour faciliter le travail des agents, il est prévu d'acquérir un tablier à déplacement latéral pour la chargeuse des services techniques pour 5 915 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette acquisition et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 2 957,50 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7.9 Services techniques - Acquisition d'une tondeuse autoportée - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Les services techniques municipaux chargés de l'entretien des espaces verts disposent actuellement de matériels de tonte adaptés aux besoins courants. Cependant, la superficie à entretenir a augmenté avec de nouveaux aménagements, et les équipements existants montrent des signes d'usure.

Pour optimiser la qualité et la rapidité des travaux de tonte, il est nécessaire d'acquérir une tondeuse autoportée performante, adaptée aux terrains variés de la commune pour un montant de 14 784 € HT.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette acquisition et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 7 392 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

7.10 Services Techniques - Acquisition d'une balayeuse - Autorisation et demande de fonds de concours

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

« Pour améliorer le cadre de vie et la propreté de l'espace public, il est prévu d'acquérir une balayeuse pour un montant de 200 000 €HT.

Les voiries et espaces publics comme la place de l'Europe et les voies douces ne sont que peu entretenus du fait de l'absence de matériel adapté.

Cette balayeuse améliorera la propreté des espaces publics et renforcera les moyens techniques du service voirie.

Celle-ci permettra également le nettoyage des fils d'eau et réduira la pénibilité des agents en charge de la propreté des voiries publiques.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la réalisation de cette acquisition et d'autoriser madame le Maire à solliciter des fonds de concours d'un montant de 100 000 euros auprès de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet ».

ADOpte A L'UNANIMITE

8 COMMUNICATIONS DIVERSES

➤ Travaux

INTERVENTION DE MONSIEUR FABRICE MARTIN

- **« Toiture du module 2 »**

La toiture du module 2 a été réalisée dans le courant du mois de juin.

L'équipe bâtiment en a profité pour réaliser des travaux d'embellissement et pour changer les radiateurs datant d'un autre temps.

Le faux plafond a été changé et pour des économies d'énergie, l'éclairage a été remplacé par de la LED.

- **Eclairage public**

Les travaux de remplacement de l'éclairage public devenu trop énergivore ont débuté depuis le 02 juin.

Pour rappel, ce sont les mâts avec les lanternes « boule » qui sont remplacés en priorité.

La première phase des travaux devrait se terminer à la fin du mois de juillet.

Quant à la seconde, elle commencera au mois de septembre.

- **Travaux en régie**

Les travaux de restauration du Moulin sont terminés. Comme vous avez pu le constater, ce dernier a été repeint et les ailes reposées.

Les abris bus avenue de Verdun, avenue du Général de Gaulle et rue Robelin font et ont fait l'objet d'un lifting avec une remise en peinture.

L'équipe fêtes et cérémonies a travaillé de pied ferme afin que les kermesses des écoles, les manifestations des associations et les manifestations municipales puissent se dérouler dans les meilleures conditions et satisfaire l'ensemble des organisateurs.

Quant à l'équipe Cadre de Vie et Environnement, cette dernière poursuit le fleurissement de la Ville, l'entretien de nos espaces verts en pratiquant la gestion différenciée.

Comme chaque année, les travaux de cet été seront consacrés aux travaux dans les écoles ».

➤ CCAS

INTERVENTION DE MADAME THERESE CARBONNIER

- **« Evénements passés :**

- Le jeudi 22 mai fut célébrée la **fête des mères et des pères** au sein de la Résidence de l'Age d'Or.

59 roses et 34 bouteilles de vin ont été offerts aux résidents de l'Age d'Or et aux aînés présents lors du repas au foyer.

- Le mercredi 18 juin s'est déroulé le traditionnel **repas de Ducasse** des aînés au Complexe Hubert Seban de 12h00 à 19h00.

Celui-ci a rassemblé 135 convives ravies de partager ce moment de convivialité.

L'animation a été réalisée par Monsieur DECLEMY Patrick. La restauration fut, quant à elle, assurée par Aux délices du Palais (Monsieur FINOT Nicolas).

- **Evénements à venir :**

- Le mercredi 17 septembre se déroulera le traditionnel **repas de Rentrée des aînés** au Complexe Hubert Seban de 12h00 à 19h00. Celui-ci est offert par la municipalité aux Marchois âgés de 65 ans et plus ».

➤ Petite Enfance

INTERVENTION DE MADAME SABRINA MERCIER

« Samedi dernier a eu lieu les 20 ans de la structure Petite Enfance.

Une porte ouverte, des animations et des retrouvailles se sont déroulées pour le plus grand plaisir des familles qui fréquentent ou ont fréquenté la crèche, le jardin d'enfants ainsi que le relais petite enfance.

Je tenais à remercier l'ensemble du personnel travaillant au sein de ces structures pour leur implication et leur investissement qui font le succès de ces établissements ».

➤ Jeunesse

INTERVENTION DE MONSIEUR QUENTIN WILLAUME

- **« Evènements passés :**

- Lors des vacances d'avril, il a été proposé un accueil de loisirs de qualité, un stage piscine, un stage poney. 200 enfants y ont participé.

- 21 avril : Chasse aux œufs. Cette année le partage des espaces pour la recherche des œufs a été une réussite, les familles ont apprécié cet évènement organisé par le Conseil Municipal des Jeunes.
- Mardi 29 avril : Le cross de la jeunesse s'est déroulé au Stade de Marck, les élémentaires des écoles de Marck en ont profité pour montrer leurs talents sportifs.
- Lundi 5 mai : Au stade de Marck s'est déroulé le forum sécurité à destination des CP. Les ateliers avec la police, le service jeunesse, l'infirmière du collège, l'association Cœur et santé et le centre Cousteau étaient proposés.
- Vendredi 16 mai : A la ferme des Aigrettes s'est déroulé le forum Développement Durable à destination des CE2. Les ateliers avec l'association Eco Marck, le service jeunesse, le Sevadec et le centre Cousteau étaient proposés.
- Les kermesses des écoles se sont déroulées dans de bonnes conditions avec l'arrivée du car podium très apprécié par les parents d'élèves et les enseignants.
- Lundi 28 juin : chaque élève de CM2 a reçu des fournitures scolaires pour le collège par les élus et un diplôme marquant la fin du CM2.
- Mercredi 2 juillet : La ludothèque était en fête, pour information et pour la 2e année, ce bel espace de jeux sera ouvert en juillet du lundi au vendredi de 9h15 à 12h et de 13h à 17h15 .

- **Evènements à venir :**

- Accueil de loisirs estival : l'accueil de loisirs a démarré ce jour, une capacité d'accueil de 300 enfants pour tout le mois de juillet et 260 en août.
L'accueil fonctionnera jusqu'au 22 août, la direction est assurée par Vincent BRIEZ, près de 70 animateurs ont été embauchés par la municipalité. Avec un franc succès de notre bourse pour aider les jeunes Marckois à financer leur BAFA.
Des animations au quotidien, des sorties et des surprises seront proposées à près de 600 enfants.
Retrouvez les programmes d'activités sur le site municipal, sachez que des places sont encore disponibles, rapprochez-vous du service jeunesse au plus vite.
- Dès mardi 15 juillet, il sera possible de se préinscrire via le service jeunesse à l'accueil de loisirs du mercredi pour la rentrée 2025/2026 ».

➤ **Manifestations**

INTERVENTION DE MONSIEUR TONY MASSON

- **« Événements passés :**

- Le 6 avril, des milliers de personnes se sont rendus à la traditionnelle brocante de Printemps qui comme d'habitude a connu un franc succès.

- Le 16 avril, plus de 700 jeunes Marckois ont profité du spectacle Wanted au Complexe Hubert Seban. Entre magie, humour et féerie, le spectateur a ravi le jeune public et les parents.
 - Le 18 avril, plus de 250 spectateurs ont assisté au spectacle d'hypnose d'Hervé Barbereau au complexe Hubert Seban.
 - Le 16 mai, le complexe Hubert Seban a accueilli un magnifique spectacle porté par les élèves des collèges Boris Vian de Marck, de l'Europe d'Ardres et Jean Monnet de Coulogne. Les Chorégies ont fait vibrer plus de 350 personnes au complexe Hubert Seban.
 - Le 18 juin, la municipalité a rendu hommage à l'appel du Général de Gaulle lancé depuis Londres le 18 juin 1940 au cours d'une cérémonie organisée à l'église du Fort-Vert en présence des associations d'anciens combattants.
 - Le 21 juin, de nombreux Marckois ont profité de la Fête de l'Été sur la place de l'Europe. De 14h à 19h, ils ont pu s'amuser dans une quinzaine de structures gonflables et sous un beau soleil !
 - Le 28 juin, reporté en raison des mauvaises conditions météo le 26 mai, le Marché Nocturne a finalement eu lieu le 28 juin. Des centaines de personnes ont profité pour faire de belles affaires sous le soleil.
- **Événements à venir :**
 - Le 9 juillet prochain, les Marckois auront droit à une water party sur la Place de l'Europe de 14h à 19h. Une quinzaine de structures gonflables seront installées et on espère sous le soleil !
 - Brocante du Fort Vert le 20 juillet.
 - Florent PAGNY (Tribute), le samedi 30 août à 20h00, sur la Place de l'Europe.
 - Septembre sera aussi très chargé avec le Forum des associations le 7 septembre au complexe des Dryades de 9h30 à 13h30. Vous pourrez découvrir les nombreuses associations marckoises, assister à des initiations, échanger avec les membres des associations etc.
 - Les 13 et 14 septembre, les Marckois ont rendez-vous avec la Fête des Islandais. Le samedi, dès 19h, rendez-vous à la Maison des Islandais pour un concert, déguster une moule frite et assister à un feu d'artifice. Le lendemain, ils pourront se balader et faire de bonnes affaires à la brocante des Hemmes.

Informations et réservations en ligne sur www.ville-marck.fr et en mairie ».

La séance se termine à 19h56.